

Brigitte Bardot : 15.000 euros d'amende pour « dénigrement de communauté » ?

Brigitte Bardot a été condamnée, mardi 3 juin, à une amende de 15.000 euros pour « incitation à la haine raciale ». Elle devra également verser 1500 euros de dommages et intérêts au MRAP, partie civile, un euro symbolique à la Ligue des Droits de l'Homme et à la Licra, ainsi que 1500 euros de frais de procédure.

L'objet du délit : le 23 décembre 2006, la revue de sa fondation pour la défense des animaux avait publié une lettre ouverte à Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur.

Brigitte Bardot avait rencontré quelques mois auparavant des ministres du gouvernement, ainsi que Dalil Boubakeur, président du Conseil Français du Culte Musulman, pour leur demander que les animaux sacrifiés lors de l'Aïd-el-Kebir soient étourdis avant d'être égorgés. Selon la militante de la cause animale, ces promesses n'ont pas été tenues. Elle s'en indigna dans cette lettre ouverte au ministre de l'intérieur, où elle exprime sa lassitude devant l'inaction des autorités. Le même numéro de la revue de la Fondation Brigitte Bardot contient une lettre similaire envoyée au président du CFCM. On y trouve également des photographies montrant des bennes à ordures mises à disposition par la municipalité de Roubaix pour recueillir les carcasses d'animaux sacrifiés lors de l'Aïd-el-Kebir 2006 en dehors des abattoirs habilités.